

„ qu'il a été jugé, qu'il seroit beaucoup plus
„ facile de cette manière, d'éviter d'une part les
„ embarras & les écueils auxquels un ouvrage aussi
„ difficile est sujet par sa propre nature, & d'ou-
„ vrir d'autre part le chemin à tous ceux à qui
„ le plus solide affermissement d'une tranquillité
„ stable & durable est véritablement à cœur; afin
„ que venant prendre part à cet objet, il ne man-
„ que absolument plus rien à un ouvrage aussi dé-
„ siré: & qu'à cet effet ont été nommés &c. „ Suivent
les noms & les titres des Ministres, & les Articles du
Traité, dont le premier établit une Paix perpétuelle
& universelle, une vraie amitié & une étroite union
entre l'Empereur, l'Empire & le Roi de France,
leurs Royaumes, Etats, Vassaux & Sujets, en con-
venant: “ Que cette Paix, Amitié & Union seront
„ conservées & cultivées si sincèrement, qu'aucune
„ des deux Parties ne tentera rien, sous quelque
„ couleur que ce soit, au préjudice ou dommage
„ de l'autre, & ne devra ni ne pourra donner au-
„ cune aide, ni secours, sous quelque nom que
„ ce puisse être, à ceux qui tenteroient ou vou-
„ droient faire dommage ou préjudice à l'autre
„ partie; ni recevoir, protéger ou aider, de quel-
„ que manière que ce soit, les Sujets rebelles ou
„ refractaires; mais qu'au contraire chacune des
„ deux Parties procurera véritablement l'utilité,
„ l'honneur & l'avantage de l'autre; & qu'elles
„ travailleront dans la suite, de concert & avec
„ une égale étude & application, à calmer ce qui
„ pourroit exciter de nouveaux mouvemens de
„ guerre dans le monde Chrétien, & à concilier
„ chacune de leur part ce qui paroitra pouvoir
„ contribuer à assurer la durée de la tranquillité
„ générale, nonobstant & sans égard à toutes pro-
„ messes, Alliances, Traités ou Conventions quel-
„ conques,